Image not found or type unknown

Peut-onChoisir usufruit en cas de pleine propriété

Par **BLOUIN Isabelle**, le **12/12/2016** à **10:56**

Achat appartement 50/50 entre 2 concubins sans enfants. A l'achat, testament déposé chez notaire par les 2 pour donation "pleine propriété" au survivant.
Lors du décès d'un des 2 concubins, le survivant souhaite savoir s'il peut choisir l'usufruit au vu des droits de succession élevés en pleine propiété (60%).

les conditions générales d'utilisation du site indiquent:
" les messages devront comporter des formules de politesse "

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés